

■ **Aviex Sàrl**, à Sion, exploitation d'établissements publics, société à responsabilité limitée (FOSC no 53 du 18. 03. 2002, p. 15). La société n'ayant plus d'actifs réalisables et aucune opposition à la radiation n'ayant été formulée, la raison sociale est radiée d'office en application de l'art. 89 ORC.
Journal no 353 du 25.02.2003
(00886300 / CH-626.4.003.675-9)